

CHAMBRE D'AGRICULTURE DEPARTEMENTALE DE LA HAUTE-VIENNE

MOTION

PROPOSÉE PAR LA COORDINATION RURALE DE LA HAUTE-VIENNE CONCERNANT L'OBTENTION DE PRIX RÉMUNÉRATEURS POUR LES ELEVEURS

La Chambre d'Agriculture Départementale de la Haute-Vienne, réunie en Session le 22 septembre 2014 au SAFRAN, 2 avenue Georges Guingouin à PANAZOL, sous la présidence de Jean-Marie DELAGE,

Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

Disposant du quorum pour délibérer,

Considérant que :

- les prix de vente actuellement constatés ne permettent pas aux éleveurs de bovins d'avoir un revenu décent et de rémunérer le capital engagé;
- les relations commerciales internationales ne permettent pas de dégager les différents marchés et conduisent même à la saturation de ces derniers ;
- l'abandon des quotas laitiers va obligatoirement induire une volatilité accrue des prix du lait et par suite celui de la viande à travers des séries de capitalisations/décapitalisations laitières ;

;

DEMANDE QUE :

- une régulation de la production de lait par les producteurs soit rapidement mise en place afin d'éviter toute crise laitière et ses répercussions sur la filière bovin viande ;
- une régulation de la production de viande bovine par les producteurs soit rapidement mise en place à l'instar de celle qui est initiée au sein de la filière laitière.

LE PRESIDENT,

JM. DELAGE.

LE SECRÉTAIRE,

D. BEAUGERIE.

Certifié conforme,

A PANAZOL, le 22 septembre 2014

LE PRESIDENT,

JM. DELAGE.